TMission Permanente du Royaume du Maroc Genève



البعثة الدانمة للمملكة المغربية جنيف

22<sup>ème</sup> Session du Conseil des Droits de l'Homme

\*\*\*\*

## Intervention de S.E.M. Omar HILALE Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc

\*\*\*\*

Débat du Point 3 de l'ordre du jour avec

Le Rapporteur sur le droit à l'alimentation

La Rapporteuse spéciale sur le logement convenable

Genève, le 4 mars 2013

## · Monsieur le Président,

Ma délégation remercie M. Olivier De Schutter Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, pour la qualité de son rapport. Ce rapport examine les obstacles à l'accès des femmes à l'emploi, à la protection sociale et aux ressources productives nécessaires au développement de la production et les incidences qu'il entraine pour l'exercice du droit à l'alimentation.

Ma délégation partage la conclusion qui souligne l'importance d'axer les stratégies de sécurité alimentaire sur l'autonomisation des femmes leur droit à l'alimentation. La réussite de tout effort de développement, se doit d'y associer entièrement les femmes et cela s'applique au développement rural.

Au Maroc, cet objectif figure au cœur des stratégies et programmes sectoriels de développement, dont l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le Plan d'Intégration de la Femme Rurale dans l'Effort de Développement de la Campagne Marocaine.

Le Rapporteur spécial préconise d'adopter une attitude transformatrice de la répartition des rôles entre les femmes et les hommes en milieu rural. A ce propos, quelles sont les bonnes pratiques relevées en matière de conciliation entre l'autonomisation des femmes rurales et de prévention durable d'éventuelles conséquences pour la cohésion du tissu familial et social en particulier pour les enfants ?

Je remercie également Mme Raquel Rolnik, Rapporteuse spéciale sur le logement convenable pour son rapport axé sur un aspect important du droit au logement à savoir la protection contre l'expulsion, le déplacement et la privation de logement.

Dans ses conclusions, le rapport recommande que la garantie de la sécurité de l'occupation du logement doit évoluer d'une vision basée sur des programmes d'attribution de titres fonciers fondés sur l'octroi de droits de propriété vers une reconnaissance plus large des diverses formes d'occupation de logements. La Rapporteuse spéciale peut-elle préciser dans quelle mesure Il serait risqué de s'appuyer sur les droits de propriété comme moyen de garantir la sécurité d'occupation de logements?

Enfin, je voudrais rappeler que le Maroc avait adressé au prédécesseur de Mme Rolnik une invitation pour visiter le Maroc. Implieure visite de Mme la repporteuse spéciale et est disposé a oeuvrer pour que cette visite se déroule dans d'excellentes conditions et propose vous permettre de remplir votre mision avec succès.

Je vous remercie